



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 novembre 2023 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est aussi présente :

Madame Monique Mercier, directrice générale adjointe

Minute de silence :

« Monsieur le maire demande une minute de silence pour Madame Jeanne-D'Arc St-Jacques et Monsieur Jean-Guy Charette, décédés cette semaine, au nom du conseil municipal, il offre les condoléances aux familles. »

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance du 07 novembre 2023
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

100 Administration générale

- 1.1 Listes des déboursés et des comptes à payer d'octobre 2023
- 1.2 Mandat à RPGL Avocats – Dossier déneigement
- 1.3 Mandat à RPGL Avocats – Révision des clauses contractuelles pour appel d'offres
- 1.4 Mandat ressource humaine
- 1.5 Offre de service juridique
- 1.6 Prolongation d'une période de probation
- 1.7 Mandat audit 2023
- 1.8 Poste de DG par intérim
- 1.9 Poste de DGA par intérim
- 1.10 Suivi d'une vente d'immeuble par soumission publique
- 1.11 Demande de contribution pour paniers de Noël

200 Sécurité publique

- 2.1 aucun dossier



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

300 Transport

3.1 aucun dossier

400 Hygiène du milieu / Environnement

4.1 aucun dossier

500 Santé et Bien-être

5.1 aucun dossier

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

6.1 Contrôle animalier

6.2 Demande de lettre de soutien

700 Loisirs et Culture

7.1 Appui MRCVG – Salle de spectacle

7.2 Rallye Perce Neige

800 Correspondance

8.1 aucun

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2023-11-188

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil tenue en ce 7 novembre 2023 soit ouverte à 19h en présence de 9 contribuables.

ADOPTÉE

2022-11-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 novembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Monique Mercier et avec l'ajout du point suivant :

7.4 Demande d'aide financière pour le spectacle de l'école Reine-Perreault.

ADOPTÉE



2023-11-190

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Monique Mercier.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-11-191

LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'octobre 2023 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises) (journaux des déboursés de 976 À 995)	245 605.20\$
Remises mensuelles de novembre payées en décembre (journal des déboursés no 980)	Remises provinciales : 15 676.13\$ Remises fédérales : 5 912.85\$ RREMQ : 2 705.74\$ SSQ : 5 895.48\$ CARRA : 349.43\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	27 112.84\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements	20 381.26\$
Chèque annulé (problème d'impression)	4100 à 4108 et 4127 à 4130

ADOPTÉE

2023-11-192

MANDAT À RPGL AVOCATS – DOSSIER DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur 9001-0216 Québec Inc. pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par la résolution 2023-06-109, a décidé d'exercer son option de renouvellement prévue à la clause 3.4 du contrat, pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur est en désaccord avec l'interprétation de la municipalité de la clause de carburant 8.2 incluse au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire donc obtenir un avis juridique sur l'interprétation juste de la clause 8.2 du contrat à renouveler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE la Firme RPGL avocats soit mandatée afin de conseiller la municipalité dans ce dossier et qu'elle soit mandatée afin de transmettre l'information et les avis nécessaires à l'entrepreneur, le cas échéant;

QUE la Firme RPGL avocats soit mandatée afin de représenter la municipalité dans ce dossier et d'entreprendre toute démarche nécessaire à l'application de son droit au renouvellement de contrat.

ADOPTÉE

2023-11-193

MANDAT À RPGL AVOCATS – RÉVISION DES CLAUSES CONTRACTUELLES POUR APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE dans le rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec, une recommandation a été faite selon laquelle la municipalité devrait *«ajouter au règlement de gestion contractuelle ainsi qu'aux futurs documents d'appels d'offres, notamment dans le devis administratif, des normes sur l'éthique et la déontologie devant s'appliquer aux fournisseurs de services;*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que cette recommandation de la CMQ soit suivie, donc, faire la révision des clauses contractuelles et des documents d'appels d'offres afin d'y intégrer des règles déontologiques et toutes autres clauses nécessaires à l'octroi de contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate la Firme RPGL Avocats afin de faire une révision des gabarits normalisés d'appel d'offres publiques et de faire l'élaboration d'un code d'éthique et déontologique applicable aux fournisseurs de services et soumissionnaires ou tout autre document jugé utile.

ADOPTÉE

2023-11-194

MANDAT RESSOURCE HUMAINE

CONSIDÉRANT le constat effectué par la direction générale et le conseil face à des besoins en lien avec la gestion des ressources humaines au sein de la municipalité, et ce, suite à diverses problématiques vécues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut répondre à ses besoins, et appuyer la direction générale, et lui donner le soutien nécessaire afin de pouvoir les adresser;

CONSIDÉRANT l'importance d'un climat de confiance et de respect au sein des divers paliers de la municipalité, et qu'une bonne gestion des ressources humaines est un des piliers importants à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation de Maître Nadine Bigras, avocate pour la Municipalité, à l'effet de s'associer une ressource expérimentée dans la gestion des ressources humaines afin de conseiller et d'appuyer la direction générale de la municipalité;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE suite à cette recommandation de Maître Bigras, le comité des ressources humaines a rencontré madame Hélène Fortier, présidente de Médiation et Coaching Outaouais, et qu'il considère que son expérience d'une trentaine d'années en gestion des ressources humaines dont une quinzaine dans une fonction de Directrice des ressources humaines au sein du réseau de la santé et de l'éducation supérieure sera un atout pour conseiller et appuyer la direction générale;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QU' un mandat d'accompagnement auprès de madame Monique Mercier, directrice générale par intérim soit octroyée à madame Hélène Fortier afin de la conseiller et de l'appuyer dans les divers enjeux reliés à la gestion des ressources humaines au sein de la municipalité;
- QUE ce mandat soit octroyé sous forme d'une banque d'heures établies pour une période déterminée à l'intérieur d'un contrat entre la municipalité et Médiation Coaching Inc;
- QUE les frais établis dans ce contrat soient prévus au budget 2024.

ADOPTÉE

2023-11-195

OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE

- CONSIDÉRANT QUE le contrat de services juridiques de la municipalité pour les consultations téléphoniques et autres mandats arrive à échéance le 31 décembre 2023;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir un service de consultations téléphonique permettant au personnel cadre (dg, dga, inspecteur) d'obtenir des informations relatives aux affaires municipales la concernant;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 offres de service concernant le contrat de services juridiques 2024, soit :

Deveau Avocats	consultation téléphonique : 1 000\$ autres mandats : 275\$/h
RPGL Avocats	consultation téléphonique : 175\$/h autres mandats : 205\$/h

- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE la municipalité retient les services juridiques de la Firme RPGL Avocats pour les consultations téléphoniques pour les affaires municipales courantes de la municipalité.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2023-11-196

PROLONGATION D'UNE PÉRIODE DE PROBATION

- CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-07-138 une période de probation de 3 mois avait été établie pour l'employé no 13-0009 et que celle-ci devait donc se terminer le 15 novembre 2023;
- CONSIDÉRANT QUE l'employé vit certaines difficultés et que la durée de cette probation ne sera pas satisfaisante pour que l'employeur puisse conclure que le rendement de l'employé répond aux attentes;
- CONSIDÉRANT QUE l'employeur a confiance qu'avec plus de temps et du soutien, l'employé a de bonnes chances de réussir à combler ses lacunes, et de répondre aux attentes inhérentes à ses fonctions;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE la période de probation soit prolongée jusqu'au 29 février inclusivement;
- QU' avant la fin de cette période, la direction générale évaluera le rendement de l'employé et soumettra ses recommandations au Conseil pour le maintien ou non de l'employé 13-0009 dans ses fonctions.

ADOPTÉE

2023-11-197

MANDAT AUDIT 2023

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'audit du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 et déposer ce rapport avant la date limite du 15 mai 2024;
- CONSIDÉRANT QUE la firme Mazars connaît bien les dossiers de la municipalité pour avoir fait son audit l'an passé et depuis quelques années déjà;
- CONSIDÉRANT QUE le prix offert pour le mandat d'audit pour 2023 est de 23 000\$, soit une légère hausse par rapport à 2022;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE le Conseil confie le mandat d'audit pour le rapport financier de l'année se terminant le 31 décembre 2023 à la Firme Mazars.

ADOPTÉE

2023-11-198

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

- CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim a été affiché et que la municipalité a reçu quelques candidatures, mais que celles-ci ne rencontraient pas tous les critères exigés pour ce poste de façon optimale;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe peut exécuter les tâches de direction générale et greffier-trésorier par intérim de façon satisfaisante durant la période de règlement de la situation actuelle du poste de directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE Madame Monique Mercier, soit nommée au poste de directrice générale et greffier-trésorier par intérim durant la période nécessaire au règlement de la situation actuelle du poste de directeur général et greffier-trésorier;

QUE le salaire soit ajusté en fonction des tâches, responsabilités et expériences de Madame Mercier, le tout à être établi ultérieurement et rétroactif à la date de la nomination.

ADOPTÉE

2023-11-199

POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe devient vacant par la nomination de Madame Monique Mercier au poste de directrice générale et greffier-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures reçues pour le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim, une candidature s'est démarquée et pourrait combler le poste de directrice générale adjointe par intérim;

CONSIDÉRANT QUE cette candidate a été rencontrée par le comité de sélection et est intéressée par le poste de directrice générale adjointe par intérim;

CONSIDÉRANT QUE les comités de sélection et des ressources humaines recommandent son embauche au poste de directrice générale par intérim au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE Madame Patricia Larivière soit embauchée au poste de directrice générale adjointe par intérim;

QUE la période de probation pour ce poste soit de 6 mois;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à compléter les démarches d'embauche nécessaire.

ADOPTÉE

2023-11-200

SUIVI D'UNE VENTE D'IMMEUBLE PAR SOUMISSION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-07-141, la municipalité acceptait l'offre d'achat de Jonathan Jacques Labelle, Catherine Simard et Charles Simard pour la propriété du 447 chemin du Lac-Long suite à une vente par soumission publique;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est un contrat au sens de la loi et que la municipalité exige le respect de cet engagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et majoritairement résolu :

QUE le Conseil maintient la décision rendue par la résolution no 2023-07-141 de vendre cet immeuble du 447 chemin du Lac-Long à Jonathan Jacques Labelle, Catherine Simard et Charles Simard et constituant un contrat entre les parties.

ADOPTÉE

2023-11-201

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a reçu une demande d'aide financière de la part de la TDSVG pour les paniers de Noël à distribuer aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE pour des gens de notre municipalité, ces paniers peuvent faire une différence pour rendre leur Noël un peu plus agréable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea fera parvenir une contribution financière de 400\$ à la TDSVG afin d'aider à la confection des paniers de Noël.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-11-202

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PARTICIPATION AU PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l'aide financière;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE Le Conseil de la municipalité de Blue Sea s'engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et à assumer une partie des coûts;
- QUE Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- QUE Le Conseil nomme la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2023-11-203

DEMANDE DE LETTRE DE SOUTIEN

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une demande de lettre de soutien pour un projet d'hébergement touristique dans la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a grandement besoin d'une offre d'hébergement touristique dans la municipalité et que ce projet en présente un bon nombre;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire encourager les entrepreneurs à faire des projets d'envergure dans la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QU' une lettre soit rédigée et fournie aux entrepreneurs afin que ceux-ci puissent entreprendre leurs demandes de financement et de subvention afin de débiter leur projet dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2023-11-204

MCVG – SUIVI DE LA RÉOLUTION 2023-R-AG112 – DEMANDE – RESPONSABILITÉ DE RESTRUCTURATION ET RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

- CONSIDÉRANT la résolution 2023-R-AG112 adoptée au conseil de la MRC le 18 avril 2023 quant aux poursuites des démarches en vue d'une fusion potentielle pour diffusion culturelle au sein de la MRCVG;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT le processus de mise à jour quant à la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC mandate le Centre de services scolaire des Hauts-de-Bois de l'Outaouais comme maître d'œuvre du projet de restructuration et rénovation de la salle de spectacle, située à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :
- QUE la MRCVG demande au ministre Lacombe d'accepter le changement de responsabilité afin que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais poursuive les démarches quant à la restructuration et la rénovation de la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2023-11-205
RALLYE PERCE-NEIGE

- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de l'événement demande à la Municipalité l'utilisation du chemin Traverse de Blue Sea/Bouchette pour le Rallye Perce-Neige qui aura lieu le 3 février 2024;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire accommoder les organisateurs de l'événement sous certaines conditions, telles qu'aviser et assurer la sécurité des résidents des secteurs affectés, barrer les chemins et voies d'accès aux chemins utilisés ainsi que rouvrir et remettre les chemins en état après le passage des voitures de rallye;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si réitéré tout au long;
- QUE la Municipalité autorise le Rallye Perce-Neige à utiliser le chemin municipal Traverse de Blue Sea/Bouchette;
- QUE les conditions énoncées dans le préambule devront être respectées en tout point.

ADOPTÉE

2023-11-206
RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE

- CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Leblanc agit présentement à titre d'aide-bibliothécaire pour la bibliothécaire de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE ses tâches correspondent plus au titre de responsable de bibliothèque et que ce titre pourra lui permettre d'agir au conseil d'administration du Réseau-Biblio de l'Outaouais;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE Madame Chantal Leblanc soit nommée au titre de responsable de la bibliothèque de Blue Sea.

ADOPTÉE

2023-11-207

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SPECTACLE DE L'ÉCOLE REINE-PERREAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour le spectacle de l'école Reine-Perreault qui se tiendra à l'église le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aide financièrement l'école pour ce spectacle des enfants de Blue Sea depuis quelques années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la municipalité assume les frais qui seront liés au bon fonctionnement du spectacle des enfants de l'école Reine-Perreault le 7 décembre 2023.

ADOPTÉE

Période de questions par le public dans la salle.

2023-11-208

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 novembre 2023, soit close à 19h25.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Monique Mercier
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Madame Monique Mercier, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2023.

Monique Mercier
Directrice générale et Secrétaire-trésorier par intérim